

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **7 SEPTEMBRE 2021** à **19 h 30**, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON;	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Dominic LAQUERRE	conseiller.

Est absente :

Marie-Josée PLEAU,	conseillère.
--------------------	--------------

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

2021,179 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 30.

2021,180 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux « affaires nouvelles » :

- 25.1 TRÉSORERIE – Utilisation de montants pour les travaux de réfection de la chaussée;
- 25.2 TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE JONCAS – Paiement du décompte #1;
- 25.3 DEMANDE DU COMITÉ EN VERT – Achat d'arbres.

2021-168 **RÉSOLUTION NO 2021-168** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il et UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

2021,181 RECONNAISSANCE AUX ÉTUDIANTS DU PROGRAMME TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI

La mairesse souhaite la bienvenue aux trois étudiants, accompagnés de leurs parents, qui ont participé au volet apprenti-stage du Programme Trio étudiant Desjardins pour l'emploi. Il s'agit de Simon-Olivier Houle qui a fait son stage au Club de Golf Canton de Warwick, de Emma Pion et Lysane Roux qui ont fait leur stage au Parc Marie-Victorin.

La directrice générale lit un petit mot à chacun d'eux transmis par leur employeur et la mairesse leur remet une bourse de 500 \$.

La mairesse félicite les trois étudiants.

2021,182 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2021

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 2 août 2021.

2021-169 **RÉSOLUTION NO 2021-169**
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2021

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 2 août 2021 tel que présenté.

2021,183 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Eric Mastine questionne les membres du conseil relativement aux bâtiments multi-logements qui se construisent sur la rue Gibson et la rue Lily et aux règlements qui les autorisent. Il demande également si l'entrepreneur va nettoyer la rue Lily salie par les travaux.

M. Mastine se questionne également sur l'entretien des rues en milieu rural. Il souligne qu'il y a des trous un peu partout.

M. Mastine demande si la ville peut planter des arbres chez lui.

Mme Christine Fredette indique avoir plusieurs questionnements concernant la réglementation pour la construction des bâtiments multi-logements à côté de chez-elle. Le conseil l'informe que madame Diane Beauchesne, inspectrice en bâtiment va communiquer avec elle pour répondre à ses questions.

2021,184 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports des mois de juillet et août du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme et de l'administration ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session ainsi que le rapport de la bibliothèque de juillet. Le rapport de la bibliothèque du mois d'août est remis séance tenante.

2021,185 COMPTES DU MOIS

2021-170 **RÉSOLUTION NO 2021-170**
ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **SIX CENT QUARANTE-HUIT MILLE NEUF CENT DOUZE DOLLARS ET SOIXANTE-SIX CENTS (648 912,66 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

2021,186 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

2021,187 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES PRÉSENTÉE PAR CASCADES INC., représentée par Mme Carolanne Fréchette, chargée de projet – 3, rue Fortier et le stationnement situé au coin du boul. Marie-Victorin et de la rue Fortier

**2021-171 RÉSOLUTION NO 2021-171
DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES PAR
MME CAROLANNE FRÉCHETTE, CHARGÉE DE PROJETS
POUR CASCADES INC. – 3, RUE FORTIER ET
STATIONNEMENT AU COIN DU BOUL. MARIE-VICTORIN
ET DE LA RUE FORTIER – LARGEUR DES ALLÉES DE
CIRCULATION À SENS UNIQUE, PROFONDEUR DES
CASES DE STATIONNEMENT EN ANGLE, MARGE DE RECUL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Cascades inc. possède un immeuble situé au 3, rue Fortier, soit le lot 5 740 132 et l'immeuble situé au 405, boul. Marie-Victorin, soit le lot 5 740 128;
- 2 Cascades Canada UCL possède un immeuble situé au 407, boul. Marie-Victorin, soit le lot 5 740 130;
- 3 Le demandeur désire agrandir et réorganiser un stationnement de 66 cases au coin du boulevard Marie-Victorin et de la rue Fortier;
- 4 Le demandeur désire aménager les allées de circulation à sens unique à 4 m contrairement aux 5,5 m de largeur décrit à l'article 10.1.2.2 du règlement de zonage no 09-02;
- 5 Le demandeur désire aménager les cases de stationnement en angle de 60° à 4,38 m de profondeur contrairement à 5,5 m de profondeur décrite à l'article 10.1.2.2 du règlement de zonage no 09-92;
- 6 Le demandeur désire implanter l'aire de stationnement à la ligne de l'emprise de la rue contrairement à la marge minimale de recul de 1 m décrite à l'article 10.1.1.6 du règlement de zonage no 09-02 et désire aménager une bande de gazon de 1,93 m empiétant dans la rue Fortier;
- 7 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux au demandeur et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice au propriétaire voisin;
- 8 Le conseil municipal a adopté le règlement n°09-06 sur les dérogations mineures;
- 9 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 10 Aux termes de la résolution no CCU-2021-26 le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à Cascades inc. les dérogations mineures suivantes permettant :
 - la réduction de la largeur des allées de circulation à sens unique à 4 m contrairement à 5,5 m de largeur décrit à l'article 10.1.2.2;

- la réduction de la profondeur des cases de stationnement en angle de 60° à 4,38 m contrairement à 5,5 m de profondeur décrite à l'article 10.1.2.2;
- l'implantation de l'aire de stationnement à la ligne de l'emprise de la rue contrairement à la marge minimale de recul de 1 m décrite à l'article 10.1.1.6 et l'implantation d'une bande gazon de 1,93 m empiétant dans la rue Fortier;

le tout contrairement aux articles ci-dessus mentionnés du règlement de zonage no 09-02.

- 2- **CONDITION.** Les présentes dérogations sont accordées à la condition que l'aménagement du stationnement n'obstrue pas l'écoulement des eaux pluviales de la ville sur la rue Fortier.
- 3- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte les lots 5 740 132, 5 740 128 et 5 740 130 du Cadastre du Québec.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au conseil municipal.

2021,188 PROLONGEMENT DE LA RUE DES CÈDRES

2021,188.1 ADJUDICATION DU CONTRAT

2021-172 RÉSOLUTION NO 2021-172 PROLONGEMENT DE LA RUE DES CÈDRES ADJUDICATION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire prolonger la rue des Cèdres et à lancer un appel d'offres à cet effet;
- 2 Suite à l'appel d'offres, La Sablière de Warwick Ltée a déposé la plus basse soumission conforme;
- 3 Des montants sont prévus au budget pour ces travaux, dont une partie sera payée à même un emprunt;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer un contrat avec La Sablière de Warwick Ltée pour les travaux de prolongement de la rue des Cèdres, le tout tel que prévu à l'appel d'offres no 2021-05 (KIFM-261214).
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SEPT CENT TRENTE-SIX MILLE CENT VINGT-SIX DOLLARS ET TRENTE-HUIT CENTS (736 126,38 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à La Sablière de Warwick Ltée.

2021,188.2 MANDAT POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX

2021-173 RÉSOLUTION NO 2021-173 TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA RUE DES CÈDRES MANDAT POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 2021-172, la Ville est autorisée à signer un contrat avec La Sablière de Warwick Ltée pour les travaux de prolongement de la rue des Cèdres;
- 2 Il y a lieu que la ville mandate une firme pour la surveillance des travaux et le contrôle qualitatif des matériaux;
- 3 Les Services EXP inc. ont présenté une proposition intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate les Services EXP inc. pour la surveillance des travaux et le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de prolongement de la rue des Cèdres, le tout tel que décrit à l'offre de services no KIFM-261214 datée du 27 août 2021.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUARANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT CINQ DOLLARS ET SOIXANTE CENTS (42 405,60 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution, soit 4 000,00 \$ forfaitaire pour le contrôle qualitatif des matériaux (bureau), et environ 12 450,00 \$ (méthode horaire) pour la surveillance bureau, environ 21 040,00 \$ (méthode horaire) pour la surveillance chantier et environ 4 915,60 \$ pour le contrôle qualitatif des matériaux à taux horaire aussi.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Services EXP inc.

2021,189 PARC DES AÎNÉS – Mandat pour le contrôle de la qualité de matériaux

2021-174 RÉSOLUTION NO 2021-174 AMÉNAGEMENT DU PARC DES AÎNÉS MANDAT POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 2021-142, la Ville est autorisée à signer un contrat avec Gestimaction inc. pour les travaux d'aménagement du Parc des aînés au 9, rue Caron;
- 2 Il y a lieu que la ville mandate une firme pour le contrôle de la qualité des matériaux;
- 3 Les Services EXP inc. ont présenté une proposition intéressante pour la ville;

4 Aucun montant n'est prévu au budget pour cette dépense.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate les Services EXP inc. pour le contrôle de la qualité de matériaux des travaux d'aménagement du Parc des aînés, au 9, rue Caron, le tout tel que décrit à l'offre de services, datée du 26 août 2021, à l'exception de la production du rapport final.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à payer les taux horaires proposés plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution. Toutefois, les visites devront être effectuées selon la demande du surveillant de chantier.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Services EXP inc.

**2021,190 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL),
VOLET REDRESSEMENT – Signature de la Convention
d'aide financière avec le ministère des Transports**

**2021-175 RÉSOLUTION NO 2021-175
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL),
VOLET REDRESSEMENT
SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le ministre des Transports accorde à la ville une aide financière maximale de 6 866 971 \$ dans le cadre du volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);
- 2 Il y a lieu que la ville signe une convention d'aide financière avec le ministre des Transports à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU CE QUI SUI :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer une convention d'aide financière avec le ministre des Transports du Québec pour l'aide financière accordée dans le cadre du volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), numéro de dossier ZJA47777, GCO 202105-18-14.
- 2- **SIGNATURES.** La mairesse, madame Micheline Pinard-Lampron, et la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, sont autorisées à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au ministère des Transports du Québec.

2021,191 PROLONGEMENT DE LA RUE CÔTÉ

2021,191.1 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MELCC – Mandat aux Services EXP inc.

**2021-176 RÉSOLUTION NO 2021-176
PROLONGEMENT DE LA RUE CÔTÉ
MANDAT AUX SERVICES EXP INC. POUR LA
DEMANDE DU CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MELCC**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire prolonger la rue Côté et a mandaté la firme Les Services EXP inc. pour la préparation des plans et devis;
- 2 Il y a lieu que la ville obtienne un certificat l'autorisation du MELCC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que la ville mandate la firme Les Services EXP inc. pour soumettre la demande de certificat d'autorisation au MELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande, pour le projet de prolongement de la rue Côté.

2021,191.2 ATTESTATION DE CONFORMITÉ À TRANSMETTRE AU MELCC PAR LA VILLE

**2021-177 RÉSOLUTION NO 2021-177
PROLONGEMENT DE LA RUE CÔTÉ
ATTESTATION DE CONFORMITÉ À TRANSMETTRE
AU MELCC PAR LA VILLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville prévoit des travaux de prolongement de la rue Côté et qu'elle a demandé un certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que la ville de Kingsey Falls s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée, pour le projet de prolongement de la rue Côté.

2021,191.3 PROJET DE LA RUE DÉCRIT DANS LES PLANS ET DEVIS PRÉVU DANS LE PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS EN COURS D'ÉLABORATION

**2021-178 RÉSOLUTION NO 2021-178
PROJET DE PROLONGEMENT DE LA RUE CÔTÉ
PRÉVU DANS LE PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS
EN COURS D'ÉLABORATION**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 2020-79, la ville s'est engagée à remettre, dans un délai de 3 ans, au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), son Plan de gestion des débordements;

- 2 Il y a lieu de spécifier que le projet de prolongement de la rue Côté décrit dans les plans et devis est prévu dans le Plan de gestion des débordements en cours d'élaboration;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que la Ville de Kingsey Falls informe le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) que le projet de prolongement de la rue Côté décrit dans les plans et devis est prévu dans le Plan de gestion des débordements en cours d'élaboration.

2021,191.4 ENGAGEMENT DE LA VILLE À ENTRETENIR LES OUVRAGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET À TENIR UN REGISTRE D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN

**2021-179 RÉSOLUTION NO 2021-179
PROJET DE PROLONGEMENT DE LA RUE CÔTÉ
ENGAGEMENT DE LA VILLE À ENTRETENIR LES
OUVRAGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET
À TENIR UN REGISTRE D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville prévoit des travaux de prolongement de la rue Côté;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que la Ville de Kingsey Falls s'engage à entretenir les ouvrages de gestions des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien pour le projet du prolongement de la rue Côté.

2021,192 NOUVELLE PROGRAMMATION TECQ 2019-2023

Ce point est reporté à la session du mois d'octobre.

2021,193 MRC D'ARTHABASKA – Entretien d'un cours d'eau verbalisé – Rivière Des Rosiers, branche 73

**2021-180 RÉSOLUTION 2021-180
APPUI À UNE DEMANDE D'INTERVENTION
À LA MRC D'ARTHABASKA POUR L'ENTRETIEN
DE LA RIVIÈRE DES ROSIERS, BRANCHE 73**

CONSIDÉRANT :

- 1 L'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Arthabaska lors de sa séance régulière du 18 mars 2015, lequel règlement est entré en vigueur le 13 avril 2015;
- 2 Que suite à la demande d'intervention faite par un citoyen pour la rivière des Rosiers, branche 74, M. Éric Pariseau, chargé de projet en cours d'eau à la MRC d'Arthabaska, a constaté qu'il y a lieu de faire l'entretien de la branche 73 de ce cours d'eau;
- 3 La problématique du mauvais écoulement du terrain causé par l'accumulation de sédiments;

- 4 La nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau rivière Des Rosiers, branche 73;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI.** Les membres du Conseil de la Ville de Kingsey Falls appuient la demande d'intervention pour la rivière Des Rosiers, branche 73, et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien.
- 2- **FRAIS.** L'intégralité des frais liés aux travaux sera imputée au propriétaire bordant le cours d'eau (au mètre linéaire).
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

2021,194 SUP ET CIE – Renouvellement de l'entente pour l'utilisation du parc municipal pour planches à pagaie pour 2022

**2021-181 RÉSOLUTION NO 2021-181
RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE
POUR L'UTILISATION DU PARC MUNICIPAL
AVEC SUP ET CIE POUR PLANCHES À PAGAIE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 2021-85, la ville a signé une entente avec SUP et cie pour l'utilisation du parc municipal où l'organisme offre ses services de location, de formation et autres activités de planche à pagaie;
- 2 L'organisme a connu un bon succès durant la présente saison et aimerait renouveler son entente;
- 3 Il y a lieu de continuer à encourager cet organisme qui a pour mission de faire découvrir ce sport à une clientèle de tous les âges;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à renouveler l'entente intervenue avec SUP et cie pour l'utilisation du parc municipal où l'organisme pourra continuer à offrir ses services de location, de formation et autres activités de planche à pagaie.
- 2- **DURÉE.** La présente autorisation est accordée pour la saison 2022. Elle pourra être reconduite après évaluation.
- 3- **SIGNATURE.** La directrice générale et greffière est autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Mme Nancy Beaulieu de SUP et cie.

2021,195 DEMANDES DE LA MIELLERIE KING

2021,195.1 BALADE GOURMANDE

2021-182 RÉSOLUTION NO 2021-182 FERMETURE D'UNE SECTION DE LA RUE LAJEUNESSE POUR LA BALLADE GOURMANDE ET PRÊT D'ÉQUIPEMENT

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Miellerie King participe à la Balade gourmande en conformité avec les mesures imposées par la Santé publique;
- 2 Une partie de la rue Lajeunesse devra être fermée à la circulation pour le bon déroulement de l'événement;
- 3 Les propriétaires demandent à la ville le prêt de divers équipements pour sécuriser les lieux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal autorise la fermeture d'une section de la rue Lajeunesse, les 2, 3, 9 et 10 octobre 2021, entre 8 h et 20 h, pour la tenue de la Balade gourmande.
- 2- **CONDITION.** Cette autorisation est accordée à la condition que les voisins dans le condo industriel soient avisés et d'accord.
- 3- **PRÊT D'ÉQUIPEMENTS.** La ville est autorisée à prêter des cônes, des barricades et des panneaux « événement en cours » pour l'événement.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Miellerie King.

2021,195.2 MARCHÉ DE NOËL

2021-183 RÉSOLUTION NO 2021-183 FERMETURE D'UNE SECTION DE LA RUE LAJEUNESSE POUR LE MARCHÉ DE NOËL ET PRÊT D'ÉQUIPEMENT

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Miellerie King organise un Marché de Noël avec des exposants au 15, rue Lajeunesse en conformité avec les mesures imposées par la Santé publique;
- 2 Une partie de la rue Lajeunesse devra être fermée à la circulation pour le bon déroulement de l'événement;
- 3 Les organisateurs demandent à la ville le prêt de divers équipements pour sécuriser les lieux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal autorise la fermeture d'une section de la rue Lajeunesse, les 11, 12, 18 et 19 décembre 2021, entre 8 h et 20 h, pour la tenue du Marché de Noël de Kingsey Falls.

- 2- **CONDITION.** Cette autorisation est accordée à la condition que les voisins dans le condo industriel soient avisés et d'accord.
- 3- **PRÊT D'ÉQUIPEMENTS.** La ville est autorisée à prêter des cônes, des barricades, des panneaux « événement en cours » et le foyer pour l'événement.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Miellerie King.

2021,196 PROJET D'EXPANSION DU PARC MARIE-VICTORIN – 5^e versement de la subvention

**2021-184 RÉSOLUTION NO 2021-184
PROJET D'EXPANSION DU PARC MARIE-VICTORIN
5^E VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 19-181, la ville avait manifesté son intention au Parc Marie-Victorin de contribuer au projet d'expansion à la hauteur de 300 000 \$ tel que proposé dans le montant financier;
- 2 Les travaux se poursuivent et les représentants du Parc Marie-Victorin demandent à la ville de procéder à un cinquième versement de la subvention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CINQUIÈME VERSEMENT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à effectuer un cinquième versement au montant de **QUINZE MILLE DOLLARS (15 000,00 \$)** au Parc-Marie-Victorin.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Parc Marie-Victorin.

2021,197 THÉÂTRE DES GRANDS CHÊNES – Subvention 2021

**2021-185 RÉSOLUTION NO 2021-185
THÉÂTRE DES GRANDS CHÊNES
SUBVENTION REFUSÉE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 M. Jean-Bernard Hébert des Productions Jean-Bernard Hébert a présenté une demande de subvention à la ville pour l'année 2021 étant donné qu'il n'a pas reçu de subvention provinciale dans le cadre de la COVID-19 ;
- 2 Il n'y a pas eu d'activité au théâtre cette année
- 3 Le conseil municipal ne veut pas faire payer les contribuables de la ville pour un manque de subvention provinciale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** La Ville de Kingsey Falls n'accorde pas la subvention demandée par le Théâtre des Grands-Chênes pour 2021.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Jean-Bernard Hébert, producteur.

2021,198 TABLE DE CONCERTATION POUR LES PERSONNES AÎNÉES DE LA MRC D'ARTHABASKA – Demande de partenariat pour la Journée internationale des personnes âgées

**2021-186 RÉSOLUTION NO 2021-186
PARTENARIAT POUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE
DES PERSONNES AÎNÉS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska organise la *Journée internationale des personnes âgées* qui sera soulignée le jeudi 30 septembre 2021;
- 2 La Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska demande à la ville un partenariat et qu'il y a lieu d'encourager cet événement;
- 3 Aucun montant n'est prévu au budget à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à la Table des aînés de la MRC d'Arthabaska un montant de **CINQUANTE DOLLARS (50,00 \$)** pour la *Journée internationale des personnes âgées* qui se tiendra le 30 septembre 2021 à Victoriaville et à acheter deux (2) billets au coût total de **DIX DOLLARS (10,00 \$)**.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2021,199 PLACE AUX JEUNES ARTHABASKA – Demande de partenariat à la 24^e édition

**2021-187 RÉSOLUTION NO 2021-187
PLACE AUX JEUNES 24^e ÉDITION
PARTICIPATION FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Place aux jeunes Arthabaska organise sa 24^e édition;
- 2 Ce programme offre gratuitement un service d'accompagnement aux professionnels âgés de 18 à 35 ans qui souhaitent s'établir dans notre région;
- 3 La participation aux activités de Place aux jeunes contribue à attirer, retenir et maintenir dans la région les participants;
- 4 Un montant est disponible au budget pour l'exécution de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à Place aux jeunes Arthabaska un montant de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$)** dans le cadre de la 24^e édition de Place aux jeunes. Le conseil municipal demande à Place aux jeunes Arthabaska de lui transmettre le compte rendu de cette activité.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Place aux jeunes Arthabaska.

2021,200 CENTRE D'ENTRAIDE CONTACT – Demande de soutien financier 2021-2022

**2021-188 RÉSOLUTION NO 2021-188
CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU
CENTRE D'ENTRAIDE CONTACT
POUR 2021-2022**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Centre d'entraide Contact de Warwick est un organisme à but non lucratif qui offre des services multiples dont la population de Kingsey Falls bénéficie;
- 2 Le cadre législatif de la ville lui permet de subventionner un organisme sans but lucratif;
- 3 Un montant sera prévu aux prévisions budgétaires 2022 pour cette contribution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Centre d'entraide Contact de Warwick une contribution financière de **MILLE DOLLARS (1 000,00 \$)** pour l'exercice 2022.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Centre d'entraide Contact.

2021,201 DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AUX RÉSULTATS DE LA TENUE DU REGISTRE

2021,201.1 RÈGLEMENT NO 2021-12 « Règlement de zonage »

La greffière dépose le certificat relatif au résultat de la procédure d'enregistrement pour le règlement no 2021-12 « Règlement de zonage » suite à l'avis public publié le 21 juillet 2021 aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité.

Étant donné qu'aucune demande pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire n'a été déposée au bureau de la ville, le règlement no

2021-12 intitulé « Règlement de zonage » est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

2021,201.2 RÈGLEMENT NO 2021-13 « Règlement de lotissement »

La greffière dépose le certificat relatif au résultat de la procédure d'enregistrement pour le règlement no 2021-13 « Règlement de lotissement » suite à l'avis public publié le 21 juillet 2021 aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité.

Étant donné qu'aucune demande pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire n'a été déposée au bureau de la ville, le règlement no 2021-13 intitulé « Règlement de lotissement » est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

2021,202 ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2021,202.1 RÈGLEMENT NO G-200

2021-189 RÉSOLUTION NO 2021-189 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO G-200 HARMONISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ARTHABASKA

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- ADOPTION.** Le conseil municipal adopter le règlement n° G-200 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska tel que soumis par la greffière. Ce règlement remplace le règlement G-100.
- 2- RESPONSABLES DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT.** Le conseil nomme, en plus des membres de la Sûreté du Québec et tout agent de la paix, les personnes suivantes pour l'application du présent règlement :

Directrice générale et greffière : Mme Annie Lemieux;
Inspectrice en bâtiment et environnement : Mme Diane Beauchesne.

Pour l'application du chapitre 7 du règlement, la ville mandate la Société protectrice des animaux Arthabaska (SPAA).

2021,202.2 RÈGLEMENT NO 2021-21 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE DES CÈDRES AVEC AQUEDUC, ÉGOUT ET VOIRIE

2021-190 RÉSOLUTION NO 2021-190 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2021-21 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 846 361,31 \$ ET UN EMPRUNT DE 400 000,00 \$ POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE DES CÈDRES AVEC AQUEDUC, ÉGOUT ET VOIRIE

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement n° 2021-21 avec les modifications suivantes à la suite de l'ouverture des soumissions, le 18 août 2021 : dépense de 846 361,31 \$ et emprunt de 400 000,00 \$.

Le libellé du règlement no 2021-21 est donc « Règlement décrétant une dépense de 846 361,31 \$ et un emprunt de 400 000,00 \$ pour le prolongement de la rue des Cèdres avec aqueduc, égout et voirie ».

2021,203 AFFAIRES NOUVELLES

2021,203.1 TRÉSORERIE – Utilisation de montants pour les travaux de réfection de la chaussée

2021-191 RÉSOLUTION 2021-191 TRÉSORERIE – UTILISATION DE MONTANTS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a du rattrapage à faire pour la réfection de la chaussée en milieu rural;
- 2 Il y a lieu d'utiliser des montants au budget qui étaient attribués pour les travaux de réfection de la chaussée du milieu urbain à ceux du milieu rural;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU cd qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal autorise l'utilisation d'un montant de **CINQUANTE-CINQ MILLE DOLLARS (55 000,00 \$)** du compte « entretien, réparation, infrastructures – pavage urbain » pour le compte « entretien, réparation, infrastructures – pavage rural » du budget 2021.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la trésorière.

2021,203.2 TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE JONCAS – Paiement du décompte n° 1

2021-192 RÉSOLUTION 2021-192 TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE JONCAS PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 1

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a reçu le décompte progressif n° 1 pour les travaux de réfection de la rue Joncas;
- 2 Il y a lieu de procéder au paiement pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PAIEMENT.** La ville est autorisée à payer à Groupe Gagné Construction inc. un montant de **TROIS CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE SIX CENT VINGT-SEPT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DOUZE CENTS (393 627,92 \$)** taxes incluses, le tout tel que prévu au document du Décompte progressif n° 1 préparé par Les Services EXP inc.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Groupe Gagné Construction inc.

2021,203.3 DEMANDE DU COMITÉ EN VERT – Achat d’arbres

2021-193 RÉSOLUTION 2021-193 MONTANT POUR ACHAT D’ARBRES POUR COMITÉ EN VERT

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Comité en vert demande à la ville d’octroyer un montant pour l’achat d’arbres qui seraient distribués en 2022;
- 2 Il y a lieu d’encourager le comité pour l’embellissement de la ville;
- 3 Un montant sera prévu au budget 2022 pour cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit;

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à octroyer un montant de **MILLE DOLLARS (1 000,00 \$)** pour l’achat d’arbres qui seront distribués par le Comité en vert en 2022.
- 2- **CONDITION.** La présente autorisation est accordée à la condition que le Comité en vert informe le conseil municipal de la façon dont seront distribués ces arbres.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l’exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Comité en vert.

2021,204 LEVÉE DE LA SESSION

L’ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 45.

Micheline Pinard-Lampron, Mairesse

Annie Lemieux, Directrice générale et greffière